

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 19 JANVIER 2018

A 20 heures

Présents : BISSAY Jean-Pierre – DUTEL Gérard –DUPUY Ghislaine – DENIS Louis - DEVARENNE Catherine –REY Nicolas- COMBE Noël. VUILLEMIN Christophe - ROCHE Agnès.

Absents excusés : DUTHEL Nicole - FRENEAT Joseph

Lecture de l'ordre du jour.

VENTE TERRAIN A M. ET MME LAFFAY : La vente a été passée auprès du notaire de Nervieux. Le produit de cette vente revient par moitié au CCAS et à la commune.

DOSSIER BAR AUBERGE : Le bâtiment communal est donc loué à l'EURL RLC DES COLOMBES à compter du 1^{er} février 2018. Le bail sera établi par un notaire.

Le conseil demande que certaines conditions soient notifiées sur le bail. Un réfrigérateur sera acheté par la commune auprès de l'établissement Viallon de Balbigny. Le conseil décide d'acquérir un lave-vaisselle industriel.

DOSSIER AIRE DE LOISIRS : Actuellement le bassin fuit. L'Entreprise s'occupe de remédier à ce problème. Les agents ont commencé les plantations

Elles seront terminées courant février

La subvention du conseil départemental a été encaissée pour un montant de 18 000 euros. La subvention 1% paysager est en cours de virement pour un montant de 58 000 euros. Reste la subvention parlementaire à encaisser pour un montant de 8 000 euros.

BATIMENTS COMMUNAUX : Le nouveau local vers la salle d'animation rurale est en cours de construction. Le comptoir des menuisiers va installer un boudin au rideau métallique de la salle.

Un devis pour le remplacement des rampes d'éclairage à la salle a été sollicité auprès de l'entreprise Muselle Bertrand.

VOIRIE : Débroussaillage d'automne s'élève à la somme de 4 765.80 euros TTC.

Des travaux de nettoyage voirie seront effectués sur le chemin de Régny par l'entreprise de débardage qui a travaillé sur le secteur.

DOSSIER ADRESSAGE : La commune a réceptionné les bons à tirer des panneaux et plaques. Le conseil a vérifié l'orthographe des noms de rues avant de valider. L'installation de ces panneaux et plaques se fera dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

ACHAT VIDEOPROJECTEUR : La société Izi Pro Tec propose un vidéoprojecteur pour un montant H.T de 596.29 euros avec 60 euros de livraison/ installation. Le conseil accepte cet achat. Ce matériel remplacera le vidéoprojecteur actuel du TBI qui est hors d'usage.

QUESTIONS DIVERSES :

ECOLE : l'adjoint en charge des écoles après avoir pris contact avec l'inspection académique reste optimiste sur la non fermeture de classes au sein du RPI.

FORMATION BASKET : L'association de basket doit former certains de ses membres à la table de marque numérique. L'association sollicite d'emprunter les salles de classe avec le matériel informatique. L'inspection académique ne s'y oppose pas mais demande la signature d'une convention avec la mairie. Le formateur devra être professionnel. La présidente du Club se renseigne auprès du Comité pour avoir plus de renseignements.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : Une enquête plus précise doit être menée pour connaître le nombre d'enfants qui pourraient être inscrits. Réflexion doit être faite sur ce projet. La commission en charge de ce dossier s'en occupe.

AGENT TECHNIQUE : l'agent technique Loïc Mayère s'installe en GAEC et par conséquent ne pourra assurer qu'une journée par semaine à la commune. Une réflexion doit être menée pour savoir comment compléter les deux autres jours.

HEURES DE SECRETARIAT : En raison de la nouvelle charge de travail imposée aux communes, le conseil accepte de payer des heures complémentaires à la secrétaire de mairie.

Questions diverses : Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs devis concernant des achats de plants d'escholtzia, de kit d'entourage d'arbres permeo afin d'éliminer l'herbe dans les entre tombes, un devis de réfection de l'ancien mécanisme de l'horloge du clocher. Le conseil décide d'acheter les plants d'escholtzia et se donne le temps de réflexion pour les autres devis.

GUIRLANDES DE NOEL : Des décors de Noel lumineux ne pourront pas être installés l'an prochain car ils sont défectueux. Le conseil décide d'en acquérir d'autres pendant la période de déstockage.

BULLETIN MUNICIPAL : Il a été imprimé et sera distribué par l'équipe municipale la semaine prochaine.

Prochaine réunion vendredi 23 février 2018 à 20 heures.

Le Centre communal d'action sociale sera également convoqué.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 30.